Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 2 (1857)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Circulaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VIIme DIVISION (Edouard Salis).

Génie. Compagnie de sapeurs nº 6 du Tessin.

Artillerie. Batterie de 6 liv. nº 21 du Tessin; batteries de montagne nº 26 Grisons; nº 27 du Valais; compagnie de parc nº 73 de St-Gall (réserve).

Cavalerie. Compagnie de guides no 5 des Grisons; demi-compagnie de guides

nº 8 du Tessin; compagnie de dragons nº 20 de Lucerne.

Infanterie. 19^{me} brigade (commandant Bernold). Bataillons nº 12 du Tessin; nº 21 de St-Gall; nº 51 des Grisons; nº 104 des Grisons (réserve). Compagnies de carabiniers nº 36 des Grisons; nº 44 du Tessin.

20^{me} brigade (commandant Michel). Bataillons nº 25 du Tessin; nº 35 du Valais; nº 65 des Grisons; nº 110 du Tessin (réserve). Compagnies de carabiniers

nº 16 des Grisons; nº 31 de St-Gall.

21^{me} brigade (commandant Mariotti). Bataillons nº 2 du Tessin; nº 8 du Tessin; nº 22 des Grisons; nº 109 des Grisons (réserve). Compagnies de carabiniers nº 7 du Valais; nº 45 du Tessin.

VIIIme DIVISION (Zimmerli).

Génie. Compagnie de sapeurs nº 10 d'Argovie (réserve).

Artillerie. Batteries de 6 liv. nº 15 de Bâle-Campagne; nº 18 d'Argovie; batterie de 8 liv. nº 41 de Zurich (réserve); compagnie de parc nº 37 de Lucerne.

Cavalerie. Demi-compagnie de guides nº 4 de Bâle-Campagne; compagnies de

dragons nº 16 d'Argovie; nº 32 d'Argovie (réserve).

Infanterie. 22^{me} brigade (commandant Gerwer). Bataillons nº 17 d'Argovie; nº 48 de Zurich; nº 49 de Thurgovie; nº 87 de Zurich. Compagnies de carabiniers nº 35 de Zurich; nº 42 de Schwytz.

23^{me} brigade (commandant Hauser). Bataillons nº 4 d'Argovie; nº 13 de Lucerne; nº 64 de Zurich; nº 88 de Zurich (réserve). Compagnies de carabiniers

nº 26 de Thurgovie; nº 38 d'Argovie.

24^{me} brigade (commandant Schwarz). Bataillon nº 15 d'Argovie; nº 68 de Saint-Gall; demi-bataillon nº 77 de Zug; bataillon nº 105 d'Argovie (réserve); demi-bataillon nº 120 de Schaffhouse. Compagnies de carabiniers nº 15 d'Argovie; nº 34 de Lucerne.

IXme DIVISION (Bontems).

Génie. Compagnie de sapeurs nº 5 de Berne.

Artillerie. Batteries de 6 liv. nº 11 de Berne; nº 47 de Soleure (réserve); nº 52

de Neuchâtel (réserve); compagnie de parc nº 71 de Berne (réserve).

Infanterie. 25^{me} brigade (commandant Veillard, de Genève). Bataillons n° 37 de Berne; n° 55 de Berne; n° 66 de Lucerne; n° 94 de Berne (réserve). Compagnies de carabiniers n° 23 de Schwytz; n° 33 de Berne.

26^{me} brigade (commandant Kloss). Bataillons no 10 de Vaud; no 43 de Berne; no 58 de Berne; no 92 de Berne. Compagnies de carabiniers no 28 de Zug; no 48

de Berne (réserve).

27^{me} brigade (commandant Steinlin, col.). Bataillons nº 54 de Berne; nº 59 de Berne; demi-bataillon nº 79 de Soleure; bataillon nº 93 de Berne (réserve); demi-bataillon nº 418 de Fribourg (réserve). Compagnies de carabiniers nº 3 de Vaud; nº 49 de Berne (réserve).

CIRCULAIRE.

L'Inspecteur-général des Milices, à Messieurs les Commandants de bataillons d'élite.

Messieurs,

Il a été décidé en principe que pendant la campagne qui s'ouvre, vu l'absence de règlements positifs, de suivre:

- 1º Pour l'école de soldat, de peloton et de bataillon, la théorie nouvelle, savoir celle imprimée en 1855.
 - 2º En ce qui concerne le carré, la théorie de 1847.
 - 3º Pour l'infanterie légère, le règlement de 1855.
- 4º Le règlement général de service de 1847, sauf les petits changements de mots, etc. 4
 - 5º Service des gardes de 1855 2.

Vous voudrez bien inviter les officiers de votre bataillon à se conformer à cet avis et à se procurer les susdits règlements.

Recevez, Messieurs, etc.

(Signé) VEILLON.

Lausanne, le 23 décembre 1856.

— Jusqu'à présent les musiques militaires ne sont pas réparties ni dans les divisions ni dans les brigades.

Vaud. — L'effectif officiel de la population militaire vaudoise, au 29 décembre 1856, est le suivant:

Etat-major	. (1	fédé	éra	l e	t ca	an	tor	ial)	•	•	•		2,096	hommes.
Elite														>
Réserve.					٠	•	•	•	•			•	6,586	>
Landwehr		•	•	•	•		•			•		٠	2,925	»
Recrues													9,909	>
Officiers et	S	ous	off	ici	ers	à	la	sui	te	•	•	•	63	>
											Cot	al	31,988	hommes.
A déduire,	h	omi	nes	s p	ort	és	à	doı	ıbl	е.		•	122	>
Reste effectif												if	31.860	hommes.

Reste effectif 31,860 nommes.

- Les trompettes d'élite de toutes armes du canton, au nombre de 186, ont été appelés à Lausanne le 4 janvier courant, pour recevoir une instruction sur la nouvelle ordonnance générale pour les trompettes des troupes fédérales.
 - Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

Du 16 décembre: M. Pache, Jean-Frédéric, à Ferlens, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 2 de réserve dans le premier arrondissement. — M. Barraud, Emile-Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant vétérinaire.

Du 17 décembre : M. Dériaz, Henri, à Cheseaux, capitaine de chasseurs de droite nº 2 de réserve du 5me arrondissement. — M. Epars, Louis, à Penthalaz, capitaine de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 7me arrondissement.

Du 22 décembre : M. Franel, Jean-Marc, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve du 1er arrondissement. — M. Dufaux, Louis-Abram, à Vevey, second s'-lieut. de chasseurs de droite d'élite du 1er arrondissement. — M. Bonnard, J.-C.-Aug. à Romainmôtier, second s'-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5^{me} arrondissement. — M. Jaques, Jules, à Ste-Croix, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 6me arrondissement. — M. Bertholet, David, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite du 6me arrondissement. — M. Jouvenat, J.-David, à Panex, lieut. de mousquetaires no 1 d'élite du 2me arrondissement. - Cherix, Isaac, premier sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. Veillon, Otto, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite du 2me arrondissement. — M. Ansermoz, Jean-David, à Ormont-dessus, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 2me arron-

- ¹ C'est-à-dire deux mots, ralliement et passe, au lieu de trois.
- ² Pour l'école de brigade on suivra le règlement de 1847.